BOXE

LE GALA DE LILLE

LA BATAILLE DES KID

Ce qui surprend dans le programme de ce gala, c'est de voir le nombre de Kid et de Young qui y figurent : Kid Tunero, Kid Janas, Kid Marcel, Young David.

Mais nous devons féliciter, sans réserve, l'organisation pour avoir réussi à mettre sur pied un programme composé d'éléments jeunes, brillant au firmament pugilistique actuel. Nous pouvons en juger par l'âge des boxeurs que nous donnons ci-dessous :

Tunero, né le 19 mai 1910 à Vittoria (Cuba) donc 26 ans, poids 72 kilos ; Janas, né le 26 février 1915 à Fort-de-France (Martinique), âge 22 ans, poids 71 k. 500 ; Descamps, vient de finir son service militaire, 23 ans ; Kid Marcel, ne l'a pas encore fait, 20 ans ; Dassonville, Vandael, Young David, le sont encore, et ont 21 ans ; Carmelo Fenoy est le plus jeune, n'ayant que 19 ans ; Langhe en a 25 ; quant à Auguste Gydé, s'il n'est plus compris dans les jeunes, sa vitalité, son endurance et l'ardeur qu'il apporte au combat font de lui le

KID TUNERO

boxeur le plus spectaculaire et le plus populaire de la région. Son dernier combat avec le Belge Allaert en est la preuve, car bien que déclaré battu aux points, il avait à supporter un handicap de près de cinq kilos et d'une blessure au front consécutive à un coup de tête donné au début de la rencontre. Voilà ce qui donnerait une leçon de courage à bien des jeunes. Son adversaire, Carmelo Fenoy, le plus jeune du programme, est un boxeur réellement remarquable par son coup d'œil et son sang-froid dans les plus critiques échanges. Un homme qui au dire de beaucoup doit faire son chemin et se tracer une belle carrière.

Tout aussi intéressante sera la rentrée, à Lille, du champion de France militaire des poids « moyen » Dassonville qui vient de se mettre en lumière à Paris en battant nettement le rude Chandelier. Dassonville, à la boxe si plaisante et si efficace, a fait de gros progrès en ce moment : il le doit d'ailleurs beaucoup à la sportivité de ses chefs qui lui laissent des loisirs pour s'entraîner. L'adversaire qui lui sera opposé sera le dur Langhe, qui vient de réussir le match nul en face le première série belge Kinsabelle et qui tint en échec des champions comme Edy Raback et Cadot.

Après la formidable rencontre des deux mulâtres Janas et Tunero, le gros attrait du gala sera le combat qui opposera Descamps à un première série dangereux, le champion de l'Afrique du Nord, Kid Marcel. Ce dernier, bien que très jeune, n'en a pas moins battu déjà des unités comme : Thibault, Pernod, champion de France actuel, Moncla, Debeaumont, Kid Floran : sa classe lui permit de résister plus qu'honorablement à Deckmyn bien qu'il ne fut pas dans un de ses meilleurs jours. Une victoire sur Descamps lui permettrait d'obtenir une revanche avec Deckmyn.

Les combats préliminaires ont été très soignés. Composés uniquement de professionnels, ils sont conclus en quatre reprises de trois minutes et opposeront d'une part, le champion militaire des poids léger Vandael, qui mériterait une autre place si le programme n'était pas si chargé, à l'adroit Dewulf, du team Van Paemel, et d'autre part, le jeune Young David à Marcel Brulle, un vainqueur de Leclercq.

La location est ouverte dans les bureaux suivants :

A Lille : Brasserie Métropole, 16, rue Faidherbe, Tél. 529-11 ; Brasserie des Sportifs, 105, rue de Lannoy, Fives, Tél. 313-44 ; Café Demeyer, 4, rue des Augustins, Tél. 633-33.

A Roubaix : Académie des Sports, 41, rue du Chemin-de-Fer, Tél. 328-53.

HIPPISME

COURSES DU TOUQUET

La réunion prévue pour le lundi de Pâques 29 mars ne pouvant être maintenue au calendrier de cette société, la réouverture de l'Hippodrome de la Canche aura lieu comme les années précédentes, le Dimanche de la Pentecôte 16 mai.

HIER A ENGHIEN

PREMIERE COURSE. — 1. Bysentine (Bonneau) ; 2. Bariolé (Vernière). — G. 11.00 ; pl. 5.50 ; 5.50. — 4 partants. — Non placés : Floraster, Girouette II.

DEUXIEME COURSE. — 1. Antarès (Rochet) ; 2. Isodom (Bonneau). — G. 9.00 ; pl. 7.00 ; 8.00. — 5 partants. — Non placés : Manloc, Rose Reins, Grand Seigneur.

TROISIEME COURSE. — 1. Clitendre (Vaixelfisch) ; 2. Tracias (Rochet) ; 3. Soda (R. Bates). — G. 71.00 ; pl. 14.00 ; 12.00 ; 11.50. — 8 partants. — Non placés : Great Saphir, L'Olinde, Le Fresle Liori, Verset.

QUATRIEME COURSE. — 1. Estefstte (Pelat) ; 2. Quatre As (Rochet). — G. 16.50 ; pl. 7.50 ; 8.00. — 4 partants. — Non placés : L'Espoir et Louxor.

CINQUIEME COURSE. — 1. Swan Song (Mantelet) ; 2. Northumbria (Pelat). — G. 19.00 ; pl. 10.50 ; 11.50. — 6 partants. — Non placés : Champvallon, Malik Shah, Carus et Philadelphus.

SIXIEME COURSE. — 1. Haessa (Chyriacos) ; 2. Harceleur (Koch) ; 3. Gao (Marcel James). — G. 31.00 ; pl. 12.00 ; 10.50 ; 18.50. — Non placés : Keesmy, Koulisse, Kirielle, Kind, Imprenable II, Kind Kesr II, Iras Tu II et Ingelburga. — 11 partants.

SEPTIEME COURSE. — 1. Rozyr (Doumen) ; 2. Ko Vadis (R. C. Simonard) ; 3. Kentynis (Riaud). — G. 33.50 ; pl. 13.00 ; 12.00 ; 7.50. — 13 partants. — Non Placés : Kyrielle IV, Kelpile, J'Y Suis V, Kalmia, Kapirat, Kerriman II, Khina II, Karolins, Joséphine III et Jabet.

...ET A NICE

PREMIERE COURSE. — 1. Le Prophète (Rosso) ; 2. Œillet Rouge (Saustier). — G. 9.50 ; pl. 7.00 ; 11.50. — 4 partants. — Non placés : Tranche Montagne et Lavandine.

DEUXIEME COURSE. — 1. Mon Cher Maître (Brethès) ; 2. Beauté Traquée (Chéret). — G. 6.00 ; pl. 5.50 ; 5.50. — 5 partants. — Non placés : Tarantella, Dali.

TROISIEME COURSE. — 1. Sir Roger (Rigaud) ; 2. L'Aigle Royal (Rosso). — G. 15.50 ; pl. 7.00 ; 7.00. — 5 partants. — Non placés : Porfiria, Flirtinatte, Coralmy.

QUATRIEME COURSE. — 1. Loup de Hongrie (Demoriasi) ; 2. Karlette B (Michaux) ; 3. Krupp (Cauvin). — G. 25.00 ; pl. 10.00 ; 36.00 ; 12.00. — 13 partants. — Non placés : Jour d'Amour, J. Dorée, Kitsou, Koxinga, Kalinette, Jamiano, Je Vaux, Lolotte, Jovil et Juvenesco.

CINQUIEME COURSE. — 1. Joli Jack (Hervieux) ; 2. Katalant (R. Simonard) ; 3. Karoly III (Williamsen). — G. 56.00 ; pl. 20.00 ; 6.50 ; 20.00. — 13 partants. — Non placés : Joujouville, Intermède II, Jalapine Inshalla, Ivanoff, Kefalina, Ici Bas, Héros de la Suronnière, Iowa et Mérode.

Réveil Agricole

L'EMPLOI DES ALIMENTS MÉLASSÉS

La consommation des aliments mélassés, après avoir connu une sorte d'engouement il y a une quinzaine d'années, était depuis quelque temps tombée à un tonnage très bas. La pénurie actuelle des avoines et leur qualité médiocre, et aussi les facilités accordées aux agriculteurs ces jours derniers, pour obtenir un contingent supplémentaire de mélasse, va permettre de faire reprendre à ce produit la place qu'il occupait dans la nourriture du bétail.

Il n'est pas inutile de rappeler que les bons effets des aliments sucrés ont été constatés de tout temps, et qu'aussi les recherches poursuivies à la fin du dernier siècle, ont permis de préciser la valeur comparée du sucre, de la mélasse et des autres aliments courants du bétail.

La plus grande partie du sucre de la mélasse s'y rencontre à l'état de saccharose, notre sucre courant, il forme les deux tiers de la matière sèche du produit. Son influence sur la production de l'énergie est si connue, que nous n'avons nul besoin d'y insister.

A côté du sucre, la mélasse contient des acides acétique et lactique, puis des matières azotées à l'état d'amides, et enfin des principes odorants et condimentaires susceptibles d'exciter l'appétit.

Le rôle alimentaire des substances amidées — il en existe environ 5 % — écrit M. Alquier, directeur de l'Institut Agronomique, présente un certain intérêt, puisqu'elles se transforment en matières albuminoïdes et en conséquence, elles peuvent contribuer à la réparation des tissus azotés.

Quant aux matières minérales, elles sont constituées par des sels de potasse et de soude, dans la proportion de 5 à 6 % ; les sels de chaux et l'acide phosphorique y sont seulement à l'état de traces.

De sorte que la mélasse est un aliment presque complet, contenant les diverses substances nutritives indispensables à l'organisme. Mais c'est surtout le sucre qui lui donne sa valeur nutritive, puisqu'elle en renferme 48 % de son poids, quantité qui est complètement absorbée et qui passe dans le sang. Tout le sucre est utilisé, aussi bien par les ruminants que par les chevaux et les porcs.

La mélasse dans la ration des divers animaux

La distribution directe de la mélasse, simplement versée sur les fourrages, présente des inconvénients ; le sirop se colle fortement aux parois des récipients, il devient difficile de bien l'incorporer à ces fourrages. Il en résulte des pertes, de sorte qu'il vaut mieux procéder à la préparation des fourrages mélassés à l'aide de procédés industriels.

Il est important que ces aliments mélassés soient relativement secs, non collants et finement divisés. Sous cette forme, ils sont d'une bonne conservation, car la concentration du sucre et des matières minérales de la mélasse s'oppose aux fermentations. Il est aussi possible de les doser, pour les mélanger de façon uniforme aux autres fourrages de la ration.

Au point de vue de l'hygiène, les constituants des mélanges doivent être sains ; il faut aussi veiller à ce que la mélasse ne soit pas trop diluée, car au delà de 23 % d'eau, il y aurait à craindre son altération. Lors de l'achat, les cultivateurs doivent en outre se faire garantir non pas la teneur en mélasse, mais celle en sucre, sinon ils risquent d'être trompés.

Les mélanges mélassés sont à base de foin ou de paille préalablement hachés, parfois de son de froment. Avec le tourteau, on obtient un aliment d'autant plus nutritif, que ce tourteau est plus riche en protéine digestible ; on peut aussi recourir aux drèches sèches de brasserie et aux pulpes également séchées.

Par contre les issues de fèves, de pois, de riz, souvent utilisées, sont généralement payées trop chères et elles résistent à l'action des sucs digestifs, au surplus elles contiennent très peu de matières azotées.

Les divers animaux sont friands de mélasse, elle semble exciter leur appétit ; cette faculté est assez souvent exploitée pour faire consommer aux animaux une quantité plus importante d'aliments, et aussi pour utiliser des fourrages médiocres, ce qui n'est pas très recommandable.

M. Alquier cite le cas d'un cheval fatigué, traversant une période d'inappétence : l'adjonction de 2 kilos de mélasse en mélange à ses aliments eut comme conséquence, au bout de quelques jours de faire passer le poids de la ration consommée de 6 à 9 kilos.

Pour ce qui concerne les sels de potasse que renferme la mélasse, à dose élevée, ils sont nocifs, et peuvent déterminer de graves intoxications ; dans ce cas on observe de la congestion du rein. Aussi est-il conseillé de surveiller les urines des animaux ; si les émissions deviennent trop fréquentes, il est indiqué de réduire aussitôt les doses de mélasse de la ration. Les propriétés stimulantes et laxatives des aliments mélassés sont d'un heureux effet sur la santé des animaux ; chez le cheval, les coliques disparaissent, la respiration se régularise ; les congestions pulmonaires, les coups de sang si fréquents l'été sont aussi moins à craindre.

Mais en raison de la pauvreté des mélasses en matières digestibles, elles ne conviennent guère aux vaches laitières et aux animaux en croissance, à moins cependant de les distribuer en mélange avec d'autres aliments riches en ces principes-tourteaux d'arachide, grains, sons, apportant en même temps l'acide phosphorique et la chaux qui font complètement défaut dans la mélasse.

LABOR.

POUR QUE LE LAIT SOIT PRÉSERVÉ DES MICROBES

En Angleterre dans la contrée du Sussex, les fermiers doivent traire leurs vaches, munis d'un masque, de façon à ne pas souiller le lait.

CONSEILS AUX AVICULTEURS

L'électricité en aviculture

La S.E.T.A. « Société électrique de travaux agricoles » vient de publier une brochure très intéressante sur les multiples applications de l'électricité en aviculture. Dans chaque cas particulier la consommation probable maximum est indiquée en Kwh. de sorte que l'éleveur est renseigné à l'avance sur la dépense à envisager.

Nous tenons à faire profiter nos lecteurs de cette étude très complète, en publiant les principaux passages.

Incubation. — Vos poules couveuses vous occasionnent, outre une surveillance de tous les instants, une perte sèche de 50 à 65 œufs due à l'arrêt de ponte de la mère poule pendant 80 jours, sans vous procurer le bénéfice d'élevage précoces de Mars-Avril, qui donnent les meilleures pondeuses d'hiver.

Les couveuses artificielles vous permettront d'obtenir, sans peine, vos éclosions, aux dates les plus favorables.

Copie rigoureuse de la nature, ces couveuses particulièrement si elles sont électriques, fourniront aux œufs chaleur, humidité et aération, comme la mère poule.

En effet, la chaleur électrique assure à l'œuf :

1° **Une chaleur régulière** : Un thermo-régulateur permet de régler la température à 1/2° C. près et de donner à l'œuf la chaleur humide et constante indispensable au succès de l'éclosion.

2° **Une aération saine et équilibrée.** — Sans combustion, pas de dégagement de fumée ou de gaz toxiques nuisibles à la respiration de l'œuf et à son éclosion.

La couveuse électrique vous apportera de plus :

La sécurité que vous cherchez grâce à un réglage entièrement automatique de la température fixée d'avance par vos soins. Plus de soucis d'approvisionnement en combustible, plus de réglage de mèche toujours délicat et difficilement contrôlable.

Économie qui s'impose grâce à un prix d'achat inférieur à celui des autres modèles et à une dépense d'exploitation minime : dans une salle à 10 c° une couveuse électrique de 100 œufs réglée à 39° C. consomme en 21 jours 250 wh. en moyenne par œuf incubé.

La nature est aveugle : les soins maternels que prodiguent poules meneuses ou dindes sont parfois si maladroits, qu'il en coûte la vie à un bon nombre : humidité, froid, nourriture de hasard font le reste et les couvées les plus prometteuses vous laissent un élevage médiocre, et diminué.

L'éleveuse artificielle mettra vos poussins à l'abri de tels risques : Sous l'éleveuse ils trouveront la chaleur dont ils ont besoin, à l'extérieur ils auront un parcours abrité et sec, aménagé pour eux et une nourriture convenable.

L'éleveuse électrique se recommande par :

Une chaleur uniforme : Celle-ci également répartie sur toute la surface intérieure évitera ces tassements meurtriers que provoque la localisation de la source de chaleur au centre de l'appareil.

Une température réglable à volonté. — Différentes allures de chauffe, ou un thermo-régulateur, permettent d'obtenir la chaleur appropriée à l'âge des poussins et à l'époque de l'élevage.

Une constante propreté. — La chaleur électrique n'occasionne en effet, ni odeur, ni déchet d'aucune sorte.

L'expérience prouve que l'emploi d'une éleveuse électrique réduit la mortalité des jeunes poussins et cet heureux résultat est obtenu après 6 semaines, au prix d'une consommation d'électricité de : 1 kwh 5 au maximum par poussin.

ÉCLAIRAGE DES POULAILLERS

Au printemps, la lumière naturelle laisse vos poules 13 heures de jour, pendant lesquelles elles s'activent, boivent, se nourrissent et pondent au maximum ; mais sur le marché le prix des œufs est au plus bas.

A l'automne et en hiver, la durée du jour n'est que de 8 heures, vos poules ont tout juste le temps d'absorber la nourriture nécessaire à leur entretien, elles dorment plus, mangent moins, pondent à peine pendant que le prix des œufs est au plus haut.

Si, en hiver elles pouvaient voir leur nourriture et manger pendant 13 heures au total comme au printemps, vos poules pondraient à nouveau et en 15 jours doubleraient leur production d'œufs. Par l'éclairage électrique vous suppléerez au manque de lumière naturelle. En éclairant votre poulailler, vous pourrez doubler la ponte d'hiver de vos poules, augmenter la ponte totale annuelle et vendre, en Automne vos œufs, près de trois fois le prix d'été, cependant que 3 œufs par poule, pour le mois d'éclairage, paieront le courant.

Pour obtenir ces résultats, il vous suffira de suspendre une lampe de 25 w. par 5 m2 de surface de poulailler. Vous éclairerez du 15 Octobre au 15 Mars, le matin de 5 h. à 8 h. et le soir de 16 h. à 18 h., en ménageant une extinction progressive pour le perchage des poules. Vous donnerez ainsi régulièrement 13 h de jour à vos poules et dans votre poulailler, vous aurez des poules aux œufs d'or, grâce à l'éclairage électrique.

L'ÉLECTRICITÉ ABREUVE ET NOURRIT LE TROUPEAU

Le matin, observez vos poules, la première chose qu'elles font en quittant le perchoir est d'aller boire à l'abreuvoir, puis elles s'alimentent et satisfaites elles se dirigent bientôt vers le nid à pondre. But et espoir de tous vos soins. L'abreuvoir se trouve-t-il gelé ? Sans eau, pas d'appétit ; sans appétit, pas d'œufs et une tournée dans vos poulaillers, un jour de gelée, aura tôt fait de vous édifier sur ce point, quand bien même vous auriez installé le plus perfectionné des éclairages de nuit. Que faire ? Aller vous astreindre à une continuelle corvée d'eau chaude : ce serait bien la seule solution, s'il n'existait l'élément chauffant électrique de petite puissance, qu'il vous suffira de brancher sur votre installation d'éclairage et d'accrocher dans votre abreuvoir, en immergeant l'élément étanche de puissance appropriée. Ainsi vous n'aurez plus rien à craindre de la gelée et 10 l. d'eau resteront clairs pour une consommation de 25 w. par heure. Pourquoi vous en priver ? Ne manquez pas non plus de moudre et de tamiser les petits grains qui constituent la nourriture essentielle du troupeau ; vous aurez ainsi moins de déchet, vos poules et surtout vos poussins digéreront mieux. Le moteur électrique vous fera la tache, vite, bien et à peu de frais.

L'ELECTRICITE POUR LA VENTE ET LA CONSOMMATION

L'électricité mire et trie l'œuf : La mireuse-trieuse électrique permet de répartir les œufs par lots de poids égal et d'en connaître la valeur exacte ; marchand comme acheteur y trouvent leur compte. La machine avec un moteur de 200 w. peut mirer, timbrer et trier 1.200 œufs à l'heure.

L'électricité plume la volaille : plumer les volailles à la main est un travail long, difficile et coûteux. Lorsque le nombre des volailles le justifie, la plumeuse dessicoteuse s'impose. Elle plume 40 bêtes à l'heure pour une consommation d'électricité de 1 kwh. à peine.

L'électricité conserve œufs et volailles. — Producteur, marchand ou consommateur peuvent garder des mois les produits de la basse-cour, dans un réfrigérateur électrique, si les conditions nécessaires de température, d'humidité et d'aération sont observées. Ils profiteront ainsi des meilleurs prix pour acheter comme pour vendre, la conservation étant le régulateur des cours.

L'électricité fait le chapon fin : couveuse, éleveuse, nourricière, dans la vie du poulet l'électricité a excellé. Elle interviendra encore dans le stade ultime de sa cuisson : le four électrique aura en effet, le poulet à point dans son jus, comme à la broche, sous un rayonnement intense et le chapon fin obtenu sans peine ni surveillance grâce à lui, fera la joie des gourmets et le meilleur cordon bleu de la ménagère la moins avertie.

Paul DUBUS.

CONTRE toutes les maladies infectieuses, employer le CURAZOL, de R. MARTIN, à Feignies. (V. plus loin aux annonces) 206

Réponse à une demande

M. Ch. Vicart, à Vermelles (P.-de-C.). — D'après vos indications (d'ailleurs incomplètes), nous supposons vos poussins atteints de rachitisme, affection qui cause des ravages, surtout en élevage artificiel. Surveillez avec soin les conditions d'élevage. Placez les malades dans un endroit sec et chaud. Donnez une alimentation riche et abondante. Employez la farine de viande, les os frais rapés, l'huile de foie de morue et au besoin le phosphate de chaux. Distribuez en abondance de la verdure hachée finement. Donnez comme boisson de l'eau rouillée ou additionnée de sulfate de fer à raison de 2 à 5 grammes par litre. P. D.

LA MALADIE VERRUQUEUSE DE LA POMME DE TERRE

La Maladie verruqueuse ou Galle verruqueuse est une maladie extrêmement grave qui anéantit parfois complètement la récolte et dont l'apparition amène de profondes perturbations dans la culture de la Pomme de terre. Elle n'existe dans notre région qu'en peu d'endroits et sous forme de foyers limités. Il est de l'intérêt de tous les planteurs : jardiniers ou cultivateurs, de dépister les nouveaux foyers et de s'appliquer à réaliser l'extinction méthodique des anciens.

La Galle verruqueuse apparaît sur les tubercules sous l'aspect de verrues de grosseur variable et de teinte allant du blanc au noir. La maladie est déterminée par un champignon microscopique dont les organes reproducteurs se conservent vivants dans le sol pendant une période d'environ 8 à 10 ans. Ces organes, les spores, de dissémination facile, aggravent le danger. Le fléau peut se propager par l'apport de terre infectée, de déchets de pommes de terre malades, l'exportation de produits végétaux cultivés dans un sol contaminé.

Le retour fréquent de la pomme de terre sur le même terrain, les années humides, les sols frais et acides sont autant de causes favorables au développement de la maladie, mais c'est l'influence de la variété qui est décisive. Certaines sont sensibles : Bleue de Pologne Industrie, Sterling, Bintge, Saucisse ; d'autres sont réfractaires à la gale. C'est par la généralisation de ces variétés résistantes que l'on peut espérer vaincre le redoutable fléau que représente cette maladie.

LES VARIÉTÉS RÉSISTANTES

Il est à noter que la culture de la pomme de terre est réglementée dans les communes sur le territoire desquelles la maladie a été constatée. Les arrêtés préfectoraux du 16 octobre 1933 et du 8 janvier 1936 précisent que les seules semences à utiliser à Vieux-Condé, Thivencelles, Saint-Aybert, Crespin, Bruay, Raismes, Lourches, Hasnon, Saint-Amand, Maulde, Mortagne, Flines-lez-Mortagne, Thun, Rœux, Hautmont et Condé-sur-l'Escaut sont celles autorisées par le Directeur des Services agricoles, choisies parmi les variétés résistantes.

Les cultures de pommes de terre sont sous la surveillance des agents du Service de la Défense des végétaux.

Toutes les variétés plantées appartenant à la catégorie des variétés sensibles seront immédiatement détruites par les agents.

Il est formellement interdit de détenir, de mettre en vente ou de vendre des variétés sensibles.

L'exécution de ces prescriptions est poursuivie depuis 1933. Cette réglementation est encore en vigueur pour la campagne en cours.

Les variétés résistantes, de bonne origine, donnent rendement et qualité si leur choix est judicieux.

Celles ayant satisfait le plus les planteurs sont les suivantes : hâtives : Albertha : tardives : Furore, Alpha, Ackersegen, Cellini.

Il est possible de se les procurer dans le commerce ou auprès des Syndicats de Défense contre les ennemis des cultures.

POUR LES TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT RURAL

Cette circulaire, relative à l'application des nouveaux barèmes de subvention pour divers travaux d'équipement rural, a été adressée par le Ministre de l'Agriculture à MM. les Préfets :

« Du fait que les difficultés provenant de la hausse du prix des travaux ont pu retarder jusqu'ici l'ouverture de certain chantiers et afin d'alléger la charge des collectivités intéressées, j'ai décidé d'étendre l'application dans le temps des nouveaux barèmes de subvention, fixés par les trois arrêtés du 12 septembre 1936 qui concernent les travaux divers de génie rural, la construction de chemins d'intérêt agricole et d'amenées d'eau pour besoins agricoles, ainsi que les travaux communaux d'alimentation en eau potable.

Les collectivités subventionnées antérieurement au 15 juin 1936 pourront solliciter la révision, selon les nouvelles règles, du taux de la subvention lorsqu'elles justifieront des deux conditions ci-après :

1° Les travaux subventionnés n'avaient pas fait l'objet à cette même date du 15 juin, d'une adjudication ou d'un marché ; ou bien, si l'exécution en était prévue par voie de prestations gratuites des habitants intéressés, les travaux n'avaient pas encore été commencés ;

2° Aucune bonification n'a été accordée par la Caisse de crédit aux départements et aux communes pour alléger les charges financières correspondant au projet subventionné.

Il va sans dire que le bénéfice des présentes dispositions ne saurait être étendu à des affaires dont les décisions attributives de subvention seraient caduques — conformément aux errements en vigueur — au moment de la présentation de la nouvelle demande.

J'ajoute que les collectivités qui seraient prêtes à entreprendre leurs travaux avec le bénéfice de ces nouvelles dispositions devront adresser leur demande de revision du taux de subvention avant le 1er juillet 1937.

Ces demandes me seront directement transmises, par les soins des ingénieurs en chef chargés du contrôle des subventions, avec toutes justifications utiles et avec des propositions dûment précisées.

Je vous prie de faire insérer au recueil des actes administratifs de votre département la présente circulaire dont j'adresse directement copie aux ingénieurs en chef chargés du service hydraulique et aux ingénieurs en chef du génie rural ». — Georges MONNET.

LES TRAVAUX D'AMENÉE D'EAU POUR USAGES AGRICOLES

Le Ministre de l'Agriculture a adressé récemment aux préfets une circulaire relative à la déclaration d'utilité publique pour l'exécution de travaux d'amenée d'eau pour usages agricoles :

« Une circulaire ministérielle en date du 7 décembre 1937 a déterminé une procédure simplifiée pour l'enquête qui précède la déclaration d'utilité publique des travaux et de la dérivation des eaux lorsqu'il s'agit de l'alimentation des communes en eau potable.

« La question m'a été posée de savoir si la même procédure simplifiée est applicable, le cas échéant, aux travaux d'amenée d'eau pour usages agricoles ayant pour objet la desserte des hameaux, que ces travaux soient entrepris par des communes ou par des associations syndicales.

« Il y a lieu de répondre à cette question par l'affirmative.

« Je précise toutefois une observation qui résulte d'ailleurs « a contrario » des dispositions de l'article 4 du décret du 30 octobre 1935. Du fait que les amenées d'eau pour usages agricoles ne mettent le plus souvent en jeu que de très faibles débits et n'entraînent que rarement des expropriations, la déclaration d'utilité publique ne doit pas être, pour ces travaux, la règle, mais l'exception : elle est à provoquer seulement dans les cas où le débit dérivé serait assez important pour la justifier ou bien dans le cas où une expropriation serait nécessaire.

« J'adresse directement copie de cette circulaire aux ingénieurs en chef du génie rural ».

MONNET,
Ministre de l'Agriculture.

JARDINAGE PRATIQUE

Les travaux du Mois de Mars

Jardin potager. — Continuez activement les semis de pleine terre commencés si le temps l'a permis dès la fin de février. Semez les mêmes légumes que le mois précédent, et de plus, : betteraves, choux, laitues, navets et romaines ; semez sous verre à froid : choux de Bruxelles, haricots ; sous châssis : céleri-rave, chou-fleur tendre, tétragone. Surveillez les plantes cultivées sur couche ; aérez largement le jour, si le temps est beau ; abritez le soir.

Repiquez en côtière les céleris, chicorées, choux-fleurs, romaines, semis en février sur couche, les aubergines, concombres, melons, semés à la même époque. Plantez les asperges, les pommes de terre germées. Replantez les touffes de bordures de ciboule, ciboulette, estragon, oseille, thym. Découvrez complètement et binez les artichauts. Récoltez les mêmes produits qu'en février et, de plus, carottes, cerfeuil, navets, oseille, poireaux.

Jardin fruitier. — Taillez les arbres fruitiers à noyau, en commençant par ceux en espalier : d'abord ceriaiers et pruniers, puis abricotiers et pêchers. Palissez à l'osier, après enlèvement des vieilles ligatures. Mettez en place les plants de fraisiers. Préparez et plantez les boutures de cassis et de cognassier ; greffez en fente les vieux arbres recépés ; semez les pépins ou noyaux stratifiés. Echenillez.

Jardin d'agrément. — Achevez de planter les arbustes : chèvrefeuille, glycine, jasmin, lierre, vigne vierge. Terminez la taille des fuchsias, hydrangeas, etc., et, vers la fin du mois, taillez les rosiers, en commençant par les plus rustiques. Retournez le vieux gazon et ensemencez les pelouses. Tondez les haies. Transplantez les semis d'automne et les plantes bisannuelles semées au printemps précédent. Semez ou plantez en pleine terre : aconits, asters, auricules, balsamines, belle de jour, belle de nuit, centaurée barbeau, clarkias, coquelourde, eschscholtzia, giroflés jaunes, linaires, lis (la plupart), mufliers, œillets de Chine, oxalis, phlox, scabieuses, tritoma. Bouturez : anthemis, fuchsias, géraniums, verveines. Sortez, par temps doux, les plantes d'appartements, pour les rentrer le soir. Cueillez, en plein air, des fleurs de crocus, jacinthes, narcisses jaunes et à bouquet, pensées, pervenches, primevères des jardins, saxifrages de Sibérie, violettes, etc.

Règles générales pour les semis en Mars

1° Utilisez des auvents, rames, pour abriter les premiers semis.

2° Ne rien cultivez sans engrais.

3° N'utilisez que des graines sélectionnées.

4° Semer les graines en leur temps.

5° Semer toujours en sol bien chauffé, bien drainé, aéré, propre et en lignes.

Le sol doit être aéré et chauffé (5 à 6° au moins) raffermi et tassé surtout pour les semences d'oignons.

6° Ne pas faire de semis trop profonds ; car les premiers semis du printemps ne demandent pas tant de profondeur.

7° Faire usage du terreau pour recouvrir la plupart des graines.

8° Si l'engrais manque, employer 4 kil. de superphosphate, 2 kilos de chlorure de potassium, à enfouir à la houe quelques jours avant de semer.

9° Semer toujours en lignes, autant que possible. La petite pépinière de légumes à repiquer peut faire exception à cette règle. En ligne, les semis sont mieux enterrés et il faut beaucoup moins de graines qu'à la volée. Si cela demande plus de temps, vous regagnerez ce temps au nettoyage. L'espace entre les lignes sera, pour les carottes de 0.20 à 0.25 centimètres ; pour les oignons, de 0.15 à 0.25 ; pour les poireaux, de 0.30 ; pour les pois nains de 0.30 à 0.45.

10° Afin de mieux semer les fines graines, telles que les semences de carottes, les mélanger avec des fines cendres sèches.

11° Ne pas semer, le même jour, toutes les graines de la même variété et ne jamais mettre deux années de suite le même légume à la même place. Exemple : des pois après pois ou après haricots, des poireaux après oignons.

L'échalote

L'échalote aime les terrains sains et légers ; les terres fortes, humides et froides lui sont contraires ; elle se plaît dans les défriches, les apports nouveaux de terre, surtout si celle-ci contient des plâtras ; enfin, elle redoute les fumures directes ou récentes au fumier de ferme.

La plantation se fait en général fin février, début de mars. On plante l'échalote sur butte en sol frais, en lignes distantes de 20 centimètres et en mettant les plants à 10 cm sur la ligne. Il suffit de poser les gousses sur les rayons et de les enfoncer à la main très légèrement. Comme pour l'ail, un ou deux binages sont les seuls soins culturaux.

La récolte doit se faire dès que la végétation est terminée, car les bulbes qui restent trop longtemps en terre ont tendance à pourrir.

En tressant les tiges sèches, on en fait des chaînes que l'on pend dans le grenier ; on peut récolter 70 à 80 kilos d'échalots à l'are.

Les pois

Sur côtière, bien exposée, dès que la terre sera un peu ressuyée, semer en sillons, autant que possible dirigés de l'Est à l'Ouest : Pois Michaux, Express à longue cosse, Caractacus, Prince Albert. Semer un peu de superphosphate dans les sillons avant de mettre les graines.

Recouvrir légèrement, en faisant tomber l'arête du billon seulement du côté du Sud, pour aider au réchauffement du sol. Pois en sol humide : assécher le fond des raies avec un peu de cendres ou de superphosphate. Quand le pois est recouvert (3 ou 4 cm.) épandre, un peu de cendres ou de superphosphate.

Après la levée, faire un premier binage et lorsque les tigelles auront 0 m. 15 de hauteur en faire un second. Buttez en même temps les plantes. A ce moment, placer les rames ; les piquer dans le sol du côté intérieur sans les incliner vers l'intérieur.

LES CONDITIONS DE RÉPARTITION ENTRE LES UTILISATEURS DE MÉLASSE POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX

Le Ministre de l'Agriculture et le Ministre des Finances,

Vu l'avis en date du 3 décembre 1936 de la commission chargée des questions ayant trait aux mélasses destinées à la nourriture des animaux ;

Sur la proposition du Directeur général des Contributions indirectes, du Directeur de l'Agriculture et du Directeur du Service des Alcools,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'article 2 du règlement N° 2 fixant, en application de l'arrêté interministériel du 30 septembre 1935, des mélasses destinées à l'alimentation des animaux, est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article 2 (paragraphe B), du règlement N° 1 relatif au régime des mélasses, sur les 24.000 tonnes visées à l'article précédent, il sera réservé jusqu'à concurrence de 14.000 tonnes, aux planteurs de betteraves à sucre qui en feront la demande avant le 1er janvier auprès des fabriques de sucre auxquelles ils livrent leurs betteraves, une quantité de mélasse qui ne pourra dépasser 3 kilogr. par tonne de betteraves livrées.

« Les quantités de mélasses ainsi retenues devront être enlevées en totalité avant le 15 janvier. Le paiement de ces mélasses sera effectué sous forme de retenues faites par les fabricants de sucre sur le prix des betteraves au moment de leur paiement.

« Les quantités non enlevées au 15 janvier seront, jusqu'à concurrence de 9.300 tonnes, remises à la disposition des autres utilisateurs dans les conditions prévues à l'article 2 (paragraphe B) du règlement N° 1.

« Les planteurs de betteraves désirant prendre livraison de ces mélasses devront se charger eux-mêmes de l'enlèvement ».

Art. 2. — Le Directeur général des Contributions indirectes, le Directeur de l'Agriculture et le Directeur du Service des Alcools sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POMMES DE TERRE A CHAIR JAUNE ET POMMES DE TERRE A CHAIR BLANCHE

Le Bulletin de la C.N.P.P.T. signale que l'attention des producteurs et commerçants en pommes de terre a été, cette année, appelée sur le décalage des prix des variétés à chair blanche et de celles à chair jaune.

La C.N.P.P.T. souligne d'autre part la vogue croissante et généralisée en faveur des variétés hollandaises genre Bintjé.

Cet engouement n'est nullement justifié, pas plus du point de vue cultural que du point de vue commercial.

Le consommateur du Nord recherche les variétés à chair jaune globalement dénommées dans le commerce « Sterling » ou « Esterlingen », tandis que dans toute la région au sud de la Loire et surtout dans le Midi on préfère les variétés à chair blanche.

Les agriculteurs du Nord ne doivent pas, surtout s'ils se livrent à la production du plant pour la vente, exclusivement cultiver des variétés à chair jaune, sous peine d'encombrer le marché, alors que la demande en plant genre Beauvais à chair blanche ne serait pas satisfaite.

L'excès en toute chause est l'ennemi du bien, dans le cas présent, en matière de réduction du nombre de variétés cultivées.

Puisque le consommateur a des goûts variables le producteur doit s'efforcer de lui fournir ce qu'il désire, puisqu'en même temps il équilibrera mieux ses cultures et limitera ses aléas de vente.

Echos et Informations

CHEZ LES PLANTEURS DE CHICOREE

Le Conseil de défense des Planteurs de chicorée vient de conclure un accord avec les sécheurs. La racine sera payée à un prix ferme de 190 francs la tonne, ou d'après une échelle mobile, devant jouer suivant le prix de la cossette. Le planteur aura le choix entre les deux modes de vente.

Pour un prix au quintal de cossettes de 140 frs (cours moyen du marché de Bourbourg du 1er Avril 1937, au 31 Mars 1938), le prix des racines serait de 190 fr. la tonne ; ce prix sera augmenté de 1 fr. 50 par franc de hausse au-dessus de 140 francs. Il sera diminué de 1 fr. 50 par francs de baisse au-desus de 135 francs.

LA SITUATION DU MARCHÉ DES HALLES CENTRALES

Il est question depuis déjà plusieurs années d'une reorganisation profonde du marché central des Produits d'alimentation de la Ville de Paris. La transformation envisagée fait l'objet d'une proposition de loi déposée par M. MAULION, sénateur.

« Nous chercherons, » dit M. DORMOY, ministre de l'Intérieur, en réorganisant le Marché des Halles, tous les moyens, pour mettre un terme à l'accroissement du coût de la vie ».

L'ÉQUIPEMENT DES FERMES EN MACHINES

L'équipement des fermes, au moyen d'un jeu bien compris de machines, disait dernièrement M. COUPAN, devant l'Académie d'Agriculture, pourrait être un facteur important d'attrait vers la campagne. Ce qu'il faut avant tout autre chose c'est de diriger l'enseignement agricole vers l'étude des appareils de culture, de manière à ce que tout agriculteur soit apte à tirer d'une machine le maximum d'efficacité et de rendement.

LA PRIME A L'EXPORTATION DES PORCS EST RELEVÉE

D'après un avis aux exportateurs publié au J.-O. du 17 Février, le montant des allocations forfaitaires prévues par l'arrêté du 5 Décembre 1936, est porté jusqu'à nouvel ordre de 1 fr. 20 à 2 frs par kilo de porc sur pied et de 1 fr. 50 à 2 fr. 40 par kilo de porc abattu.

LE CONTINGENTEMENT DE LA CHICORÉE A CAFÉ

Aux termes d'un décret du 8 Février 1937 (J.O. du 12 Février), pour la campagne 1937, le contingent global de racines vertes de chicorée à café qui peut être récolté et vendu à ses différents stades de transformation en vue de couvrir les besoins du marché national a été fixé à 220.000 tonnes.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES EN AGRICULTURE

Un décret paru au « J.O. », du 2 février contient une liste de 53 départements dans lesquels la loi du 11 mars 1932, sur les allocations familiales en Agriculture, va d'ici le 1er juillet 1937, entrer en application.

UNE BAISSE SENSIBLE DU PRIX DU SUCRE

A la suite d'une hausse excessive observée depuis environ un mois, M. Monnet, Ministre de l'Agriculture, a reuni les représentants du Comité Central des Fabricants de sucre de France, ceux des Raffineurs des Commissionnaires en Bourse et ceux des divers Ministères, pour envisager toutes mesures de nature à interdire toute hausse injustifiée.

Depuis, une baisse sensible s'est produite, les prix étant tombés pour le sucre indigène n° 3 de 239 fr. 50 à la date du 15 janvier, à 231 fr. 50 à la fin du mois.

MELASSES DESTINEES A L'ALIMENTATION DES ANIMAUX

Un arrêté du 20 janvier 1937 a modifié certaines dispositions du règlement relatif aux conditions de répartition entre utilisateurs des mélasses destinées à l'alimentation des animaux.

LE CONCOURS CENTRAL HIPPIQUE DES REPRODUCTEURS EN 1937

Le ministre de l'Agriculture vient de décider l'organisation à Paris en 1937, du Concours central d'Animaux reproducteurs des espèces chevaline et assure qui aura lieu au Parc des Expositions du mercredi 7, au dimanche 11 juillet prochain.

Le règlement du concours sera mis prochainement à la disposition des éleveurs, au Ministère de l'Agriculture (Direction des Haras, 2e Bureau), dans les dépôts d'étalons, Préfectures et Sous-Préfectures.

IMPORTATIONS DE GRAINES DE LIN DE COTON ET DE SOJA

Un arrêté du 18 janvier 1937 (J.O. du 21 janvier, a fixé à 350 quintaux pour les graines de coton, 1.250.000 quintaux pour les graines de lin et 75.000 quintaux pour les graines de soja, les contingents à importer pour la période comprise entre le 1er janvier et le 30 juin 1937.

ŒUFS A COUVER ET POUSSINS D'ELEVAGE

Aux termes d'un arrêté du 31 janvier 1937 (J.O. du 2 février) est interdite à dater du 1er février 1937, l'importation en France des œufs à couver et des poussins d'élevage.

LE REGIME DES POTASSES D'ALSACE

Une loi du 23 janvier (J.O. du 26), a fixé le régime définitif des Mines Domaniales de Potasse d'Alsace. Les principales dispositions de cette importante loi seront indiquées dans une prochaine « Page agricole » de notre journal.